

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE**

Procès-verbal de la réunion tenue le 5 août 2008, à 18 h 00,  
au 555, rue Chabanel Ouest, 6<sup>e</sup> étage.

- 5.5 a) Dossier 1081333087 :** Rendre une décision quant à l'adoption, en vertu du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux au sud-ouest de l'intersection des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa - Lots 324 partie, 324-10, 325-25 à 325-52 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet et 1 985 624 du cadastre du Québec -zone 0210 et 0196.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DTPAU.

Mesdames Suzanne Gasse, architecte à la SHDM et Stéphanie Gareau de la firme de communication Octane, ainsi que Messieurs John Migniacca et Vittorio Tiramani de la firme Tyron, propriétaires du site, et Sebastiano Campanella et Fernando De Marco, architectes du projet, sont invités à présenter leurs arguments et répondre aux questions du comité.

- Considérant** que le projet présenté n'est que dans sa phase préliminaire;
- Considérant** que les impacts éoliens, les conséquences sur la circulation automobile et piétonne sur le site et l'intégration de mesures de développement durable n'ont pas été démontrés de façon convaincante;
- Considérant** que les détails concernant la construction de l'écran acoustique le long de l'autoroute ne sont pas suffisamment définis;
- Considérant** que le traitement architectural des édifices devra faire l'objet d'une approbation du comité.

Il est proposé par Monsieur André Émond  
Appuyé par Madame Johanne Lefrançois

**DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE AUX FONDEMENTS DU PROJET EN ASSUJETTISSANT LE TRAITEMENT ARCHITECTURAL DES BÂTIMENTS À L'APPROBATION ÉVENTUELLE DU COMITÉ ET EN DEMANDANT LA RESSOUSSION DU PROJET LORS DE LA RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2008 AFIN DE PRÉSENTER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

- 1. ÉTUDE DES IMPACTS ÉOLIENS;**
- 2. ÉTUDE DE CIRCULATION AUTOMOBILE ET PIÉTONNE INCLUANT LA VALIDATION DES RAYONS DE COURBURE DE LA RUE PROPOSÉE AUTOUR DU PARC;**

3. DÉTAILS DE LA RÉALISATION DE L'ÉCRAN ACOUSTIQUE EN CE QUI A TRAIT À LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE INHÉRANTE;
4. MESURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PROPOSÉES.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.5 b) Dossier 1081333082:** Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant la création d'un nouveau secteur de densité de construction, l'élimination d'un parc et la création d'un autre parc dans un secteur délimité par les boulevards Henri-Bourassa Ouest et de l'Acadie, l'autoroute 15 et la limite nord du lot 2 676 467 du cadastre du Québec.

Monsieur Pierre Alarie présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la DTPAU.

**Considérant** que le projet présenté n'est que dans sa phase préliminaire;

**Considérant** que le projet plus détaillé doit être représenté lors de la réunion du 3 septembre 2008;

**Considérant** que les éléments demandés par le comité pourraient avoir un impact sur l'ensemble du projet.

Il est proposé par Monsieur André Leguerrier  
Appuyé par Monsieur André Émond

**DE REPORTER LA DÉCISION DU COMITÉ CONCERNANT LA DEMANDE D'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL À LA PROCHAINE RÉUNION.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ